

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 DÉCEMBRE 2024 A 19 HEURES**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2024 ;
2. Décision modificative numéro 3 au budget général de la commune ;
3. Modification du tableau des emplois ;
4. Débat sur le rapport relatif à l'artificialisation des sols ;
5. Échos des commissions ;
6. Questions diverses.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 novembre 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil municipal, le lundi 2 décembre 2024 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe FERRAND, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 23**

**Présents** : MM. et M<sup>mes</sup> Philippe FERRAND, Gontran BROZZONI, Aurélie VANNIER, Jean-Gérard MAURICE, Josiane MAURICE, Jacques VAGANAY, Jean-Philippe FAVROT, Françoise TERRIER, Eric RACCURT, David VANNIER, Chloé BRANCHEY, Annick COUTER, Philippe REMOND, Daniel CLEMENT, René GOETSCHY, Soraya GRELLIER, Stéphanie SOINNE,

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Françoise GACHON a donné pouvoir à Philippe REMOND, Carine BARDOU a donné pouvoir à Gontran BROZZONI, Bruno RAVAT a donné pouvoir à Philippe FERRAND

**Absents excusés** : Léa TERRIER, Béatrice BREVET, Duy Giang LA

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Madame Chloé BRANCHEY est désignée secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

L'assemblée approuve, à 19 voix pour et une abstention Stéphanie SOINNE absente lors de la séance du 30 septembre, le compte rendu de cette séance.

### **DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 2 AU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE**

Rapporteur Monsieur le Maire

N° délibération : 20241202-01

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de la plonge du restaurant scolaire. Le matériel actuel ne permet pas d'assurer, dans le temps imparti, la plonge quotidienne des 300 couverts et les plateaux du self. Monsieur le Maire donne le détail du matériel retenu qui sera automatisé du début à la fin de la chaîne. Un adoucisseur d'eau viendra compléter le dispositif. L'ancienne plonge sera installée à proximité pour le nettoyage des plateaux afin d'optimiser le temps. Les prochaines vacances estivales seront mises à profit pour redimensionner le local dédié à la plonge.

Au regard de la consultation lancée auprès de trois entreprises, il convient de retenir l'entreprise MÉTRO pour un montant de 53 112,60 euros. A cet effet, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour l'inscription de 60 000,00 euros sur l'opération du restaurant scolaire (226).

L'assemblée est sollicitée pour l'approbation des opérations comptables suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Compte et opération	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Compte et opération	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
2313/226 Restaurant scolaire	60 000,00 €				
2313/173 Bibliothèque		60 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>			

**Soraya GRELLIER** demande comment la somme retirée sur l'opération de la bibliothèque sera réinjectée sur le budget 2025.

Monsieur le Maire stipule que lors de l'élaboration du budget 2025, les montants des subventions actées pour la crèche seront inscrits sur l'opération bibliothèque ainsi qu'une partie de l'autofinancement.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTÉ** la décision modificative numéro 3 au budget général de la commune,
- **DÉCIDE** de procéder aux opérations comptables décrites, ci-dessus.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au tableau des emplois de la commune. L'assemblée prend connaissance du travail qui est réalisé actuellement au sein de l'équipe administrative pour essayer une répartition optimale sur les différents postes et surtout la pérennisation des services.

Une modification qui implique :

- le passage du poste de coordonnatrice enfance, en tant que rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, de 7 heures à 35 heures pour permettre le suivi de l'enfance et petite enfance sur notre commune et parfaire les relations avec les autres entités (CAF, JEUNESSE ET SPORT...);
- la création d'un poste de rédacteur à 35 h afin de permettre l'intégration de l'agent assurant l'urbanisme et la comptabilité actuellement sur un poste contractuel ;
- la création d'un poste d'adjoint administratif à 35 heures pour l'état civil et les élections ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** ces changements ;

**FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 2 décembre 2024.

Filière administrative	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps non complet	Poste occupé	Statut	
Attaché principal	A	1	1	1	0	Directeur générale des services	TIT	
Total		1	1	1	0			
Filière administrative	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps non complet	Poste occupé	Statut	
Rédacteur principal de 2eme classe	B	1	1	1	0	Coordinatrice enfance	CONT	Modification passage à 35h
Rédacteur	B	1	1	1	0	Urbanisme - Comptabilité	TIT	Création du poste à 35h
Total		2	2	2	0			
Adjoint administratif principal 2eme classe	C	3	0	3	0	Agent d'accueil, état civil et élections	TIT	
Adjoint administratif	C	3	2	3	0	Ressources Humaine - gestion scolaire	TIT	
Adjoint administratif	C	3	3	3	0	Agent polyvalent	CONT	
Adjoint administratif	C	3	0	3	0	Etat civil, élections, cimetiere	TIT	Création du poste à 35h
Adjoint administratif	C	3	3	3	0	Agent polyvalent	CONT	
Total		5	3	5	0			
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>8</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>0</b>			
Filière technique	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps non complet	Poste occupé	Statut	
Agent de maîtrise principal	C	3	3	3	0	Bâtiments	TIT	
Agent de maîtrise principal	C	3	3	3	0	Espaces verts	TIT	
Agent de maîtrise principal	C	3	3	3	0	Voie	TIT	
Total		3	3	3	0			
Adjoint technique principal de 2eme classe	C	3	3	0	3	Entretien des bâtiments communaux (ménage)	TIT	23,5
Total		3	3	0	3			
Adjoint technique	C	3	3	0	3	Entretien des bâtiments communaux (ménage)	TIT	26,5
Adjoint technique	C	3	3	3	0	Entretien des bâtiments communaux (ménage), temps méridien, bus et étude surveillée	CONT	35h
Adjoint technique	C	3	3	0	3	Entretien des bâtiments communaux (ménage), temps méridien, bus et étude surveillée	CONT	36,23/35e
Adjoint technique	C	3	3	3	0	Entretien des bâtiments communaux (ménage), temps méridien, bus et étude surveillée	CONT	35h
Adjoint technique	C	3	3	0	3	Entretien des bâtiments communaux (ménage), temps méridien, bus et étude surveillée	CONT	23/35e
Adjoint technique	C	3	3	0	3	Entretien des bâtiments communaux (ménage) restaurant scolaire, périscolaire et école maternelle)	CONT	28/35e
Total		6	6	2	4			
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>5</b>			
Filière social	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps non complet	Poste occupé	Statut	
Agents spécialisés de 2eme classe des écoles maternelles	C	3	3	3	0	ATSEM	TIT	
Agents spécialisés de 2eme classe des écoles maternelles	C	3	3	3	0	ATSEM	TIT	
Agents spécialisés de 2eme classe des écoles maternelles	C	3	3	3	0	ATSEM	TIT	
Total		3	3	3	0			
Agent social	C	3	3	3	0	Agent petite enfance	TIT	
Total		3	3	3	0			
<b>TOTAL SOCIAL</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>			
Filière animation	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps non complet	Poste occupé	Statut	
Animateur	B	3	3	3	0	Directeur de structure périscolaire et responsable du temps méridien	CONT	
Animateur	B	3	3	3	0	Direction adjointe de structure périscolaire et responsable du temps méridien	CONT	
Total		2	2	2	0			
Adjoint d'animation principal 2eme classe	C	3	3	3	0	Agent petite enfance	TIT	
Adjoint d'animation principal 2eme classe	C	3	3	3	0	ATSEM	TIT	
Total		2	2	2	0			
Adjoint d'animation	C	3	3	3	0	ATSEM	CONT	35h
Adjoint d'animation	C	3	3	3	0	Agent petite enfance	CONT	35h
Adjoint d'animation	C	3	3	3	0	ATSEM	CONT	35h
Adjoint d'animation	C	3	3	0	3	Agent de surveillance temps méridien	CONT	6,50/35e
Adjoint d'animation	C	3	3	0	3	Agent périscolaire	CONT	36,47/35e
Adjoint d'animation	C	3	3	0	3	Agent périscolaire	CONT	36,47/35e
Adjoint d'animation	C	3	3	0	3	Agent périscolaire	CONT	36,47/35e
Adjoint d'animation	C	3	3	0	3	Agent périscolaire	CONT	36,47/35e
Adjoint d'animation	C	3	3	0	3	Agent périscolaire	CONT	36,47/35e
Total		9	9	3	6			
<b>TOTAL ANIMATION</b>		<b>33</b>	<b>33</b>	<b>7</b>	<b>6</b>			
Filière petite enfance	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps non complet	Poste occupé	Statut	
Puéricultrice/infirmière soins généraux	A	3	3	3	0	Directrice de crèche	CONT	
Educateur de jeunes enfants	A	3	0	3	0	EJE	CONT	
Total		2	2	2	0			
<b>TOTAL PETITE ENFANCE</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>			

## **DÉBAT SUR LE RAPPORT RELATIF A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2231-1 et R.2231-1,  
**VU** la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment ses articles 194 et 206,  
**VU** le Code de l'urbanisme, notamment l'article R101-1, et le cas échéant l'article L.153-27,  
**VU** le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols,  
**VU** le rapport relatif à l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience » complétée par la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 a fixé l'objectif national d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduire de moitié la consommation d'espaces naturels agricoles et forestier (ENAF) sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente. Elle impose en outre l'édition d'un rapport triennal par les territoires afin de consolider leur trajectoire d'arrêt de l'artificialisation.

Il est précisé que l'enveloppe foncière attribuée aux communes pour la période 2021-2031 est la résultante d'une procédure de territorialisation des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols effectuée par la Région à l'échelle des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ainsi la commune de Béligneux a élaboré son premier rapport triennal de mise en conformité avec la loi ZAN en s'appuyant sur les données corrigées de l'outil de suivi de l'occupation du sol (OCS) de la DDT de l'Ain qui est présenté aux membres du conseil municipal.

Sur le territoire de Béligneux, entre 2011 et 2021 aucune consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) n'a eu lieu.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à 19 voix pour et 1 abstention, des membres présents et représentés,**

### **DÉCIDE**

**DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les données issues du rapport relatif à l'artificialisation des sols ;

**D'APPROUVER** le rapport relatif à l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération ;

**DE TRANSMETTRE** le rapport au préfet de région, à la préfète du département de l'Ain, au président du conseil régional, au président de l'EPCI dont la commune est membre, au président de l'établissement public mentionné à l'article L143-16 du code de l'urbanisme (président de la structure porteuse du SCOT) ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **ECHOS DES COMMISSIONS**

### **Jean-Philippe FAVROT- Vice-Président de la 3CM**

Quelques informations :

D'ici à la fin de l'année, les calendriers 2025 de collecte des déchets seront distribués dans les boîtes aux lettres des trois secteurs : Béligneux village, Chânes, La Valbonne.

Démarrage de la collecte biodéchets avec 2 bornes à la Valbonne ; en tout, 17 bornes sur l'ensemble du territoire de la 3CM. Daniel CLEMENT conseille de demander la carte magnétique pour l'accès aux bornes, par exemple pour les coquilles d'huîtres en fin d'année. Les groupes scolaires sont également équipés. Environ 1,2 tonne de biodéchets collectée.

Le dépôt de verre face à la gare va disparaître ; cela ne représente que 30% de la collecte et produit trop de nuisances sonores pour les riverains.

Jeu de galets sur chaque commune de la 3CM : une animation qui fonctionne bien et qui est très agréable. Les informations sont disponibles sur le site de la 3CM.

### **Commission Jeunesse**

Rapporteur Chloé BRANCHEY

Une nouvelle année de la commission jeunes s'est enclenchée. 7 jeunes sont mobilisés cette année, de la 6<sup>ème</sup> au lycée, dont 4 nouvelles jeunes filles. Un bon groupe s'est constitué et il a notamment participé au service du repas des aînés qui a eu lieu hier.

De plus, comme chaque année, la commission s'investit avec le CCAS sur le projet caritatif des boîtes à chaussures (la collecte aura lieu lors des festivités « en attendant Noël » le 07/12).

Pour l'année 2025, en plus des projets déjà engagés (ciné plein air, 14 juillet) les jeunes souhaitent proposer quelques temps d'animations pour les jeunes bélignards. Cela est à construire !

### **Commission Communication, Développement Économique...**

Rapporteur Monsieur Daniel CLEMENT

- Petit rappel sur l'inauguration du Château de Chânes qui s'est déroulée le 10 octobre et sur celle de la micro-crèche le lendemain. Deux événements qui se sont bien passés ;
- Petit rappel sur les réunions portant sur les travaux à la bibliothèque et sur ceux de l'église ;
- Ces travaux ainsi que la vente du terrain du FOLU ont fait l'objet d'articles dans les dernières BREVES. Y a-t-il des retours sur ces articles et sur cette dernière édition des Brèves ? L'assemblée n'a aucune remarque à ce sujet.
- La dernière réunion sur le périscolaire a été un RETEX (retour d'expérience) sur le fonctionnement depuis la rentrée scolaire. Cela fonctionne bien grâce notamment à la Directrice Générale des Services qui a donné de sa personne tout au long du premier mois de fonctionnement. Les enfants sont satisfaits, tout le monde est rassasié et le gaspillage alimentaire a été réduit. Pour autant, il reste des points à améliorer : la DGS n'a pas vocation à passer son temps à organiser le périscolaire ou à faire la plonge. C'est d'ailleurs un autre point qui va être corrigé avec l'achat d'une nouvelle machine à laver la vaisselle qui est prévu pour les vacances de février ;
- Cette réunion sur le périscolaire a permis également d'aborder le Projet Educatif de Territoire (PEDT) qui vise à instaurer une cohérence dans les objectifs et les modes d'action de tous les acteurs qui prennent en charge les enfants. Pour nous, il s'agit des Lômes, de la bibliothèque, les Galop'ain et autres centres équestres installés sur notre territoire. Un groupe de travail regroupant les parents d'élèves, les écoles, le périscolaire et les acteurs sus-cités va être constitué à la rentrée de janvier 2025.
- Pour finir, la dernière réunion préparatoire pour le 7 décembre se tiendra à la mairie le mercredi 4 décembre à 18h30. Ce sera l'occasion de faire un dernier tour de table sur les éventuelles et ultimes difficultés.
- Daniel CLEMENT a trouvé le repas des aînés très bien, un bon moment de partage.

### **CCAS**

Rapporteur Gontran BROZZONI

Présentation des verres qui ont été offerts aux convives, une attention qui a été appréciée.

Repas 90 convives repas préparé par les Délicatesses, animation DUO CHIC moins performante que l'an dernier.

Convives ravis d'être en présence des 4 jeunes qui ont assuré le service. Un partage convivial et riche entre les participants.

Depuis ce jour les colis sont à disposition, le contenu est présenté. Le prix du colis équivaut à un prix de repas.

Les festivités du 7 décembre sans oublier les boîtes à chaussures qui peuvent être déposées au chalet du CCAS mais également l'opération Téléthon qui a besoin de vos participations.

### **Commission Scolaire**

Rapporteur Aurélie VANNIER

Petit retour suite aux conseils d'écoles.

Lors du conseil d'école de l'élémentaire qui s'est déroulé le 7 novembre il a été annoncé un effectif de 250 élèves avec une moyenne de 22 enfants par classe.

Au sein de l'école élémentaire, la classe Ulis a ouvert ses portes à la rentrée, tout se passe bien avec un effectif de 6 élèves.

Comme chaque fin d'année un spectacle de Noël est programmé ; il se déroulera le 10 décembre en mairie – salle du conseil municipal, 4 séances seront organisées sur la journée. Le thème retenu est « les ombres chinoises ».

Lors du conseil d'école de la maternelle qui s'est déroulé le 5 novembre il a été annoncé un effectif de 154 élèves avec une moyenne de 25 élèves par classe. Il y a 52 petits, 47 moyens et 55 grands. Le Père Noël passera dans les classes le 20 décembre à partir de 9h30 pour distribuer les cadeaux.

### **Commission Urbanisme-Sécurité**

Rapporteur Jean-Gérard MAURICE

Une réunion citoyenneté s'est déroulée le 29 octobre en présence de la gendarmerie. Une bonne participation à cette réunion qui a permis de rappeler les comportements à adopter sans prendre de risques. La gendarmerie a apporté des éléments quant aux faits passés, et a pu échanger avec chacun. Un point sur l'implantation des caméras a également été abordé.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle que la pratique de la chasse n'a pas été interdite le dimanche mais que l'arrêté municipal concerne uniquement l'interdiction d'organiser des battues le dimanche après-midi.

Lors de la tempête, sept arbres ont été couchés sur les voies publiques. Les propriétaires seront sollicités pour l'entretien de leurs arbres afin d'éviter un tel phénomène à l'avenir. Le camp militaire est également touché. Une entreprise a été missionnée afin de procéder à l'abattage des arbres dangereux.

Jean-Philippe FAVROT signale que le chemin de promenade de la croix, juste avant la source de Pyre, est jonché d'arbres tombés.

Monsieur le Maire indique que cette information lui a également été signalée par la SOGEDO.

Monsieur le Maire rappelle :

- La cérémonie des vœux aura lieu le 9 janvier à 19 heures à la salle des fêtes.
- Le planning prévisionnel des conseils municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2025 sera transmis aux élus.
- Fixe le prochain conseil municipal le lundi 13 janvier 2025 à 19 heures.

Jacques VAGANAY demande si le nécessaire a été fait auprès de la SCIC les Ain'trépides pour le versement de la somme due suite à la clôture des comptes pour l'étude surveillée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le titre exécutoire a été fait et que le trésor public se charge du recouvrement.

Il demande également si le trottoir prévu initialement rue du Dauphiné lors de la réalisation du lotissement château verra le jour.

Jean-Gérard MAURICE fait part que, malgré une procédure lancée par le biais de notre avocat, nous n'arrivons pas à percevoir la somme due à la commune pour la taxe mise en place pour les terrains devenus constructibles. Sans cette somme, il est impossible pour la commune de réaliser les travaux d'aménagement.

De nombreux cyclistes se plaignent des graviers et des trous sur la RD 1084 mais également sur des axes communaux.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 37

La parole est laissée au public

#### INTERVENTION DE MONSIEUR ROUGIER

Il souhaite savoir si le rapport triennal concernant l'artificialisation des sols sera étudié par les services destinataires ou s'il rentrera dans le mille-feuille administratif ?

Monsieur le Maire rappelle que la loi ZAN oblige les collectivités à la rédaction de ce document.

#### INTERVENTION DE MONSIEUR LAMBERT-DRAINAC

Il s'interroge sur le fait que les administrés utilisent les bennes installées dans le cadre des bios déchets car la capacité du panier fourni par la 3CM n'est pas en adéquation pour les familles.

Jean-Philippe FAVROT rappelle que n'importe quel récipient peut être utilisé, l'important étant l'apport des bios déchets à la borne avec un transfert fait proprement.

LE MAIRE,  
PHILIPPE FERRAND



LA SECRÉTAIRE  
CHLOÉ BRANCHEY

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'CB', is written over the name of the secretary.